

(5) n.d.: non disponible, ces infractions n'étaient pas isolées en 1981, mais comptabilisées dans la rubrique "divers" (n=1818 au 1.1.1981) ce qui signifie que l'accroissement du nombre de condamnés pour infraction à la législation sur les stupéfiants est au minimum de 125%.

(6) Ces indicateurs sont calculés en rapprochant données de stock et données de flux:

$$D = \frac{P}{E} \times 12$$

avec P: population carcérale moyenne
E: entrées de l'année
D: indicateur de la durée moyenne de détention (en mois)

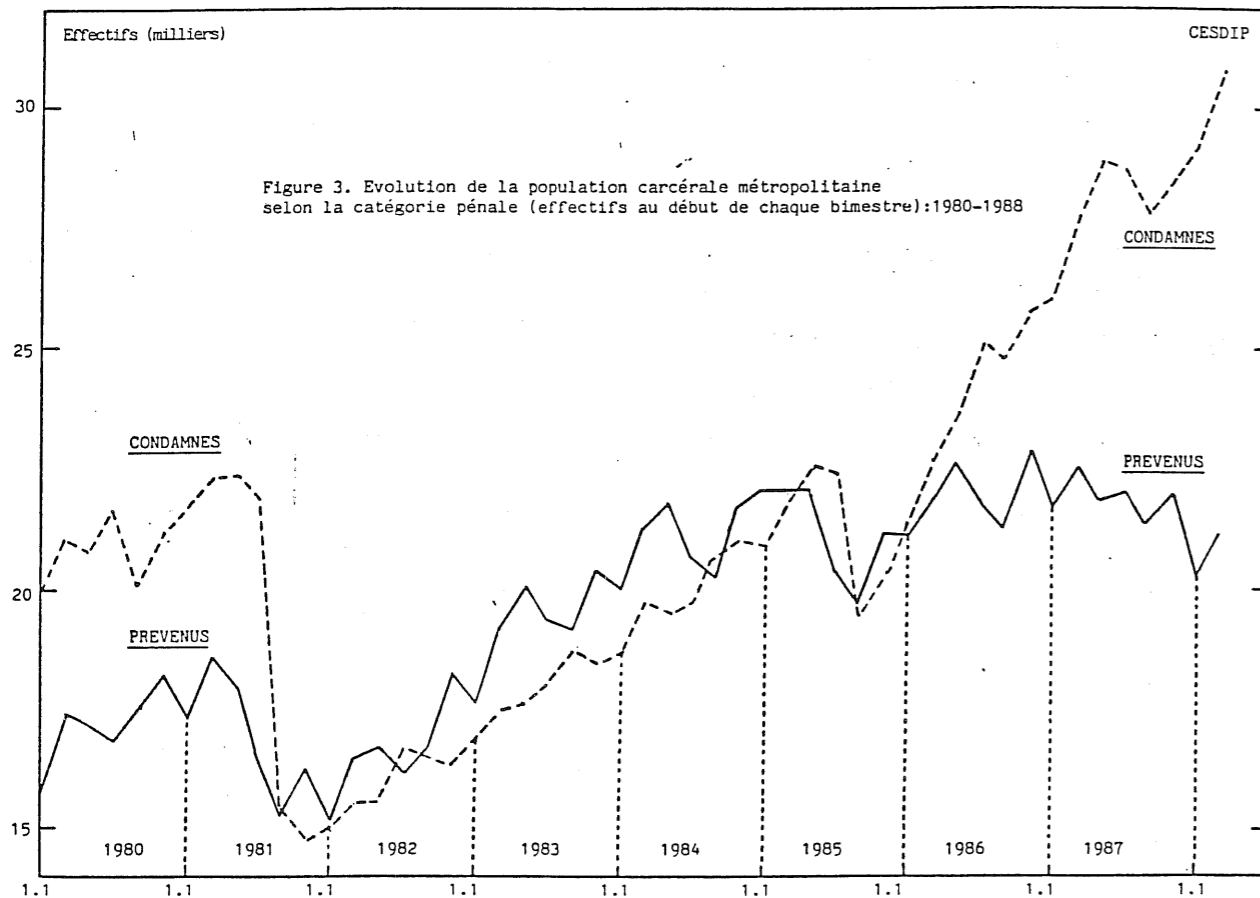


Figure 3. Evolution de la population carcérale métropolitaine selon la catégorie pénale (effectifs au début de chaque bimestre): 1980-1988

VIENT DE PARAITRE

Gérard CHEVALIER: L'intérêt central pour le local, analyse des politiques socio-préventives entre 1981 et 1986, CESDIP, 1987.

Jacqueline BERNAT de CELIS: Peines prononcées, peines subies (la mise à exécution des peines d'emprisonnement correctionnel: pratique du Parquet de Paris), CESDIP, 1988.

Frédéric OCQUETEAU et Claudine PEREZ DIAZ: L'évolution des attitudes des Français sur la Justice pénale (rapport intérimaire), CESDIP, 1988.

DONNEES PENALES

Bulletin d'information du Centre de Recherches sociologiques sur le Droit et les Institutions pénales (CESDIP UA CNRS 313)

La population des prisons

PLUS DE 52.000 DETENUS EN METROPOLE...

Selon les dernières statistiques publiées par la Direction de l'Administration pénitentiaire, l'effectif de la population carcérale métropolitaine s'élève, au 1er avril 1988, à 52.481 détenus -54.089 en incluant les départements d'outre-mer-. A cette date, la proportion de prévenus est de 40,1% -détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive-(2); 47,4% des détenus purgent une peine d'emprisonnement, 12,1% une peine criminelle.

UNE CROISSANCE DE PLUS DE 25% EN SEPT ANS...

En augmentation continue depuis 1975, la population carcérale métropolitaine avait vu son effectif diminuer fortement en 1981 du fait des mesures prises à la suite de l'élection présidentielle -grâce collective du 14 juillet et amnistie du 4 août-. Le nombre de détenus était ainsi passé de 41.131 à 29.723 entre le 1er avril et le 1er septembre 1981.

Mais la croissance devait reprendre selon un rythme encore plus rapide qu'auparavant: 14,0% en 1982, 11,7% en 1983, 11,1% en 1984. Ainsi, en avril 1984, la population carcérale métropolitaine retrouvait le maximum atteint en 1981.

La mise en application, à compter du 1er janvier 1985, de la loi du 9 juillet 1984 tendant à renforcer les droits des personnes en matière de placement en détention provisoire ainsi que la grâce collective du 14 juillet 1985 ont produit une légère diminution du nombre de détenus en 1985 (42.616 au 1er janvier 1986 contre 42.943 un an avant). Mais on devait retrouver, en 1986, une croissance voisine de celle des années 1982-1984 de 11,9% -pente d'environ 5.000 détenus de plus par an-.

En revanche, on a assisté en 1987 à un ralentissement très net de la croissance (3,4%, pente d'environ 1.600 détenus de plus an). Si l'on met à part les années 1981 et 1985, il faut remonter à 1978 pour trouver un taux de croissance de cet ordre. Il est à noter que l'augmentation du nombre de détenus observée au cours des deux dernières années ne concerne que les condamnés (21,5% en 1986, 11,5% en 1987), le nombre de prévenus ayant diminué (+2,2% en 1986, -6,3% en 1987).

Globalement, entre le 1.1.1981 et le 1.1.1988, la population carcérale métropolitaine aura vu ses effectifs croître de 26,

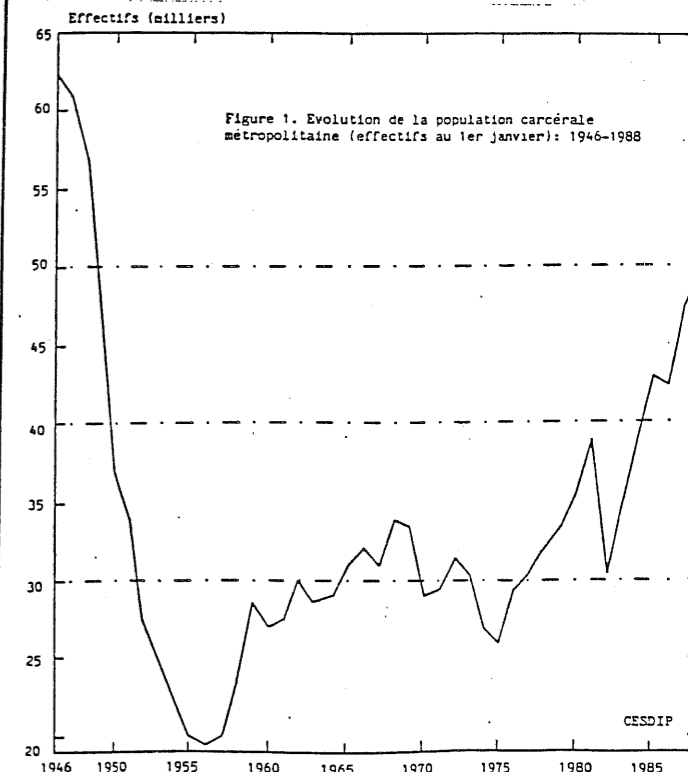
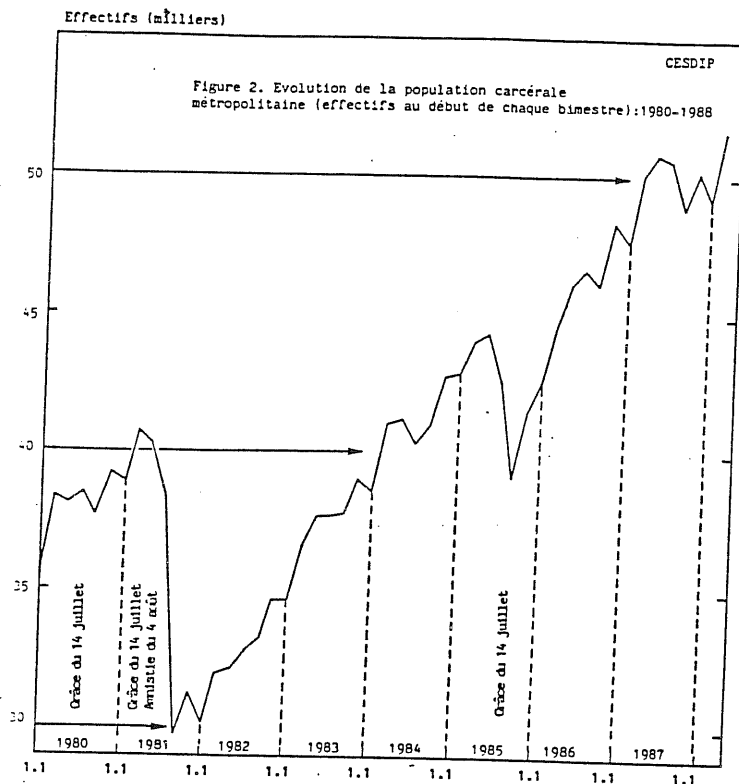


Figure 1. Evolution de la population carcérale métropolitaine (effectifs au 1er janvier): 1946-1988

CESDIP 4, rue de Mondovi
75001 PARIS

Le numéro	France : F 3,00	Etranger : F 3,50
Abonnement 1 an	France : F 30,00	Etranger : F 45,00
Abonnement 2 ans	France : F 55,00	Etranger : F 80,00
Abonnement 3 ans	France : F 75,00	Etranger : F 105,00



UNE CROISSANCE PLUS FORTE QU'EN ITALIE, EN ALLEMAGNE FEDERALE OU AU ROYAUME-UNI...

A partir des données que nous avons produites pour le compte du Conseil de l'Europe (3), nous avons pu calculer les taux de détention de 16 des Etats membres (4) au 1.1.1981 et au 1.9.1987 (dernières données disponibles).

Au 1er janvier 1981, le taux de détention moyen était de 60 détenus pour 100.000 habitants. Avec un taux de 72,3 p.100.000, la France métropolitaine se situait au 4e rang de ces 16 Etats, par ordre décroissant, après la Turquie (159,7), le Royaume-Uni (87,9), la République fédérale d'Allemagne (84,7), mais avant l'Italie (55,5) et l'Espagne (48,3).

Sept ans après (1.9.1987), le taux de détention moyen atteint 66 p.100.000. La France s'est éloignée de la moyenne mais se situe toujours au 4e rang (88,2), après la Turquie (99,4), le Luxembourg (95,5), le Royaume-Uni (94,1), mais avant la République fédérale d'Allemagne (84,9), l'Espagne (70,2) et l'Italie (60,8).

Depuis 1981, trois pays seulement ont vu leur population carcérale décroître (Malte, Turquie, Suède). Dans les autres pays, le taux de croissance sur 7 ans varie de 1,1% à 87,0%. Avec un taux de croissance de 25,9%, la France se trouve au 7e rang, par ordre décroissant, mais avant l'Italie (9,7%), le Royaume-Uni (8,8%) et la République fédérale d'Allemagne (0,1%).

Ainsi parmi les pays de dimension comparable à la France, seule l'Espagne a connu une croissance plus forte du nombre de ses détenus (49,4%).

COMPARAISON DES SITUATIONS AU 1.1.1981 ET AU 1.1.1988...

En comparant l'état des effectifs, en France métropolitaine, au 1.1.1981 et au 1.1.1988 (Tableau 1.), on constate que le taux d'accroissement, sur 7 ans, qui est globalement de 27%, varie considérablement selon le sexe, la nationalité, l'âge et la catégorie pénale.

Le nombre de femmes a augmenté de 67%, celui des étrangers de 69% (16% pour les français), celui des "25-60 ans" de 36% et celui des condamnés de 36% (17% pour les prévenus).

On remarquera, en revanche, la stabilité du nombre des "18-21 ans", la baisse de celui des mineurs (-13%) et celle des dettiers (-66%).

Tableau 1. Situation au 1.1.1981 et au 1.1.1988 (métropole)

	1.1.81	1.1.88	1988/1981
Population carcérale	38957	49328	26,6%
Hommes.....	37711	47253	25,3%
Femmes.....	1246	2075	66,5%
Taux de féminité en %	3,2	4,2	
Moins de 16 ans.....	79	47	-40,5%
16 à moins de 18 ans.....	855	769	-10,1%
18 à moins de 21 ans.....	5514	5647	2,4%
21 à moins de 25 ans.....	8913	10962	23,0%
25 à moins de 30 ans.....	8864	11657	31,5%
30 à moins de 40 ans.....	8711	12374	42,1%
40 à moins de 50 ans.....	4097	5373	31,1%
50 à moins de 60 ans.....	1478	1984	34,2%
60 ans et plus.....	446	515	15,5%
Français.....	31102	36087	16,0%
Etrangers.....	7855	13241	68,6%
Proportion d'étrangers (%).....	20,2	26,8	
Prévenus.....	17313	20251	17,0%
Condamnés.....	21221	28932	36,3%
Dettiers.....	423	145	-65,7%
Proportion de prévenus (%).....	44,4	41,1	
Proportion de prévenus, après exclusion des "appel, pourvoi" (%)..	39,1	35,9	

Pour les condamnés (Tableau 2.), on observe un déplacement vers le haut des distributions selon le quantum de la peine prononcée (en cours d'exécution): en particulier, accroissement de 70% des condamnés purgeant une peine de 3 à moins de 5 ans, de 119% pour les peines correctionnelles de 5 ans et plus.

Ces évolutions sont à rapprocher de celles des distributions selon l'infraction principale. Le poids des condamnés pour vol (qualifié ou non) passe ainsi de 50% à 40%. L'accroissement des condamnés en matière de stupéfiants a été de plus de 125% (voir Tableau 2. et note 5.).

Tableau 2. CONDAMNES: Situation au 1.1.1981 et au 1.1.1988 (métropole)

	1.1.81	1.1.88	1988/1981
Peine prononcée en cours d'exécution			
Moins de 3 mois.....	1995	1720	-13,8%
3 mois à moins de 6 mois.....	2490	3275	31,5%
6 mois à moins d'un an.....	3159	4499	42,4%
Un an à moins de 3 ans.....	5593	8120	45,2%
3 ans à moins de 5 ans.....	2094	3560	70,0%
Peines correctionnelles 5 ans et +:	687	1502	118,6%
Réclusion: 5 ans à moins de 10 ans:	2822	3058	8,4%
Réclusion: 10-20 ans.....	1850	2783	50,4%
Réclusion: perpétuité.....	349	415	18,9%
Infraction principale			
Vol.....	8233	9287	12,8%
Infraction législation-stupéfiants:	n.d.	4083	n.d. (5)
Meurtre, assassinat, parricide....	1902	2853	50,0%
Vol qualifié.....	2339	2350	0,5%
Viol, attentat aux moeurs.....	1256	2071	64,9%
Coups et blessures volontaires....	1462	1423	-2,7%
Escroquerie, abus de confiance....	789	918	16,3%
Recel.....	566	773	36,6%
Infraction législation-étrangers..	207	678	227,5%
Proxénétisme.....	529	636	20,2%
Infraction d'ordre militaire.....	439	618	40,8%
Infraction législation-chèques....	399	551	38,1%

UNE AUGMENTATION CONTINUE DES DUREES DE DETENTION...

En examinant les données de flux, on constate que le nombre d'entrées est, en 1987, inférieur à celui de 1980. Mais l'écart varie en fonction de la situation pénale à l'échelle (Tableau 3.)

Tableau 3. Comparaison des flux de 1980 et 1987 (métropole)

	1980	1987	1987/1980
Entrées.....	96955	90697	-6,5%
Prévenus	70947	65181	-8,1%
Condamnés.....	22847	24764	+8,4%
Dettiers.....	3161	752	-76,2%
Proportion de prévenus (%).....	73,2	71,9	
Sorties.....	93653	89063	-4,9%
Solde (accroissement sur l'année):	3302	1634	
Taux d'accroissement annuel (%)....	9,3	3,4	

L'indicateur de la durée moyenne de détention n'a pratiquement pas cessé d'augmenter depuis 1980 passant de 4,6 mois à 6,4 mois. Il en est de même de l'indicateur de la durée moyenne de détention provisoire: 3,8 mois en 1987 contre 2,8 mois en 1980 (6).

A ce sujet, on constate, au niveau européen, que la durée de détention plutôt que la fréquence des incarcérations détermine l'ampleur des taux de détention. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni, les pays -comme la France- dont le taux de détention est supérieur à 75 détenus pour 100.000 habitants doivent ce résultat à la longueur des durées de détention -moyenne- supérieure à 5 mois- plutôt qu'à l'importance des entrées dont le nombre, en valeur relative, est inférieur à la moyenne européenne.

Notes.

(1) Les données présentées dans cet article sont tirées de: LECONTE (B) et TOURNIER (P), *Contribution à la connaissance de la population des personnes incarcérées en France, 1968-1981*, actualisation des données sur la période 1981-1988, CESDIP, 1988, p.63, s.p.

(2) Au 1.1.1988 (métropole): proportion de prévenus: 41,0%; proportion de prévenus en excluant les "appel-pourvoi": 35,8%.

(3) Chronique statistique du Bulletin d'information pénitentiaire du Conseil de l'Europe (publication semestrielle).

(4) Nous ne disposons pas des données au 1.1.1981 pour les pays suivants: Autriche, Islande, Pays-Bas et Suisse. Les données relatives au Royaume-Uni portent en fait sur l'Angleterre et l'Irlande.